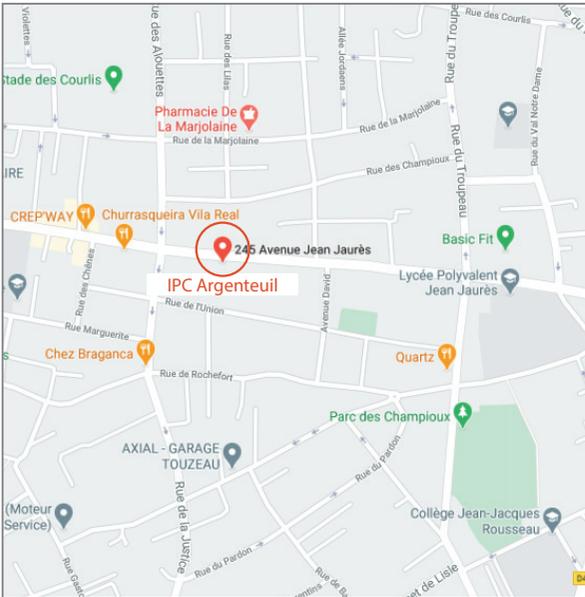




► UN CENTRE À ARGENTEUIL

245 avenue Jean Jaurès
(ancien centre de l'Assurance Maladie)

Accès :
Gare routière d'Argenteuil ou
Gare du Val d'Argenteuil



► UN CENTRE À CERGY-ST-CHRISTOPHE

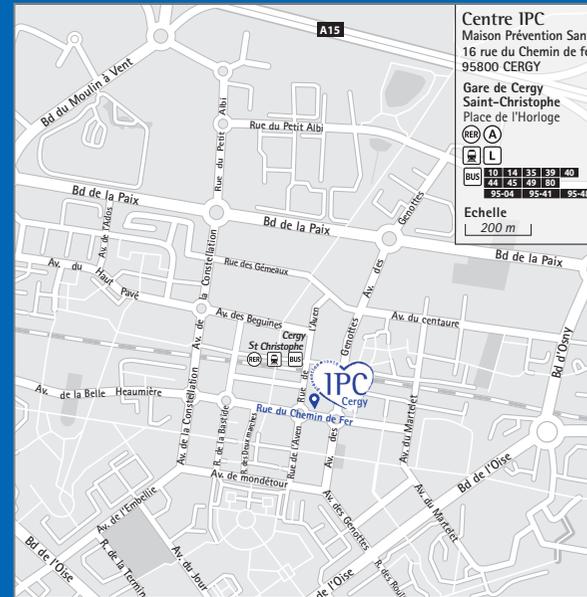
MAISON PRÉVENTION SANTÉ

Espace santé Denis Mukwege

16 rue du Chemin de fer

95800 CERGY

Accès :
RER A
GARE DE CERGY-ST-CHRISTOPHE



Conception : CPAM des Yvelines - © 123 RF - 04/2023



Je fais le point sur ma santé
avec l'Examen
de Prévention
en Santé gratuit

Une action des Caisses primaires d'Assurance Maladie
de Paris, du Val-d'Oise et du Centre Médical IPC.

Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi



A partir de 16 ans, tous les assurés ou ayants droit du régime général de l'Assurance Maladie du Val-d'Oise peuvent bénéficier d'un Examen de Prévention en Santé **gratuit** dans le Val-d'Oise s'ils sont :

- Demandeurs d'emploi ;
- Salarié(e)s en activité temporaire ;
- En stage de formation professionnelle ;
- Bénéficiaires du RSA, de la PUMA ou de la Complémentaire santé solidaire (ex CMU complémentaire) ;
- Retraité(e)s.

► JE BÉNÉFICIE D'UN EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

L'Examen de Prévention en Santé est un examen proposé par l'Assurance Maladie. Il est personnalisé et gratuit. L'examen se déroule dans un Centre d'Examens de Santé. Sa durée est d'environ 2h30 en 2 rendez-vous.



BON À SAVOIR

Si vous êtes affilié(e) à un régime agricole, renseignez-vous auprès de votre caisse d'Assurance maladie pour connaître son offre d'examens de santé.

► L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ COMPREND :

- Un questionnaire médical ;
- Des examens biologiques sanguins et urinaires ;
- Des tests de dépistages sérologiques ;
- Un examen bucco-dentaire ;
- Des mesures biométriques (taille, poids...) ;
- Une mesure du souffle ;
- Un contrôle de la vision ;
- Une mesure de l'audition ;
- Un électrocardiogramme ;
- Une consultation médicale.

Cet examen est modulé selon un référentiel national en fonction du sexe, de l'âge, des antécédents médicaux et du suivi médical.

Tout au long de l'examen, je bénéficie d'un accompagnement personnalisé et de conseils de prévention de l'équipe médicale.

Un compte-rendu me sera adressé ainsi qu'à mon médecin traitant si je le souhaite.

Ce que je fais en tant qu'assuré

► JE M'INSCRIS

■ Par téléphone :

Du lundi au vendredi
de 8h00 à 17h00
au 01 53 67 35 35 (IPC)

■ Sur Internet : www.ipc.asso.fr

■ Sur Doctolib



► JE ME RENDS AU CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ

Le jour prévu, je me rends dans le Centre d'Examens de Santé où j'ai rendez-vous (*voir cartes au dos*).

[Je n'oublie pas ma carte vitale, ni ma convocation, ni mon questionnaire médical rempli.]

► J'ÉCHANGE AVEC MON MÉDECIN TRAITANT

Suite à cet Examen de Santé, j'échange avec mon médecin traitant sur les suites à donner en fonction des résultats.



J'Y PENSE

Si vous n'avez pas de médecin traitant, pensez à en déclarer un. Vous pouvez vous renseigner et obtenir des formulaires de déclaration de médecin traitant à l'accueil de votre centre d'examens de santé, sur ameli.fr, ou sur nos guichets automatiques.